

Projet Culturel Global : les actions de préservation des langues et des cultures régionales de Wallonie

Promouvoir l'utilisation et la connaissance de nos langues, c'est aussi afficher leur présence dans nos divers lieux de vie.

A cet égard, on sait quelle importance il convient d'attacher aux noms de lieux, noms de villes, de villages, de rues, de quartiers, etc. : les dénominations en langue régionale sont encore très souvent mieux connues, plus utilisées que les appellations françaises ; celles-ci ne sont d'ailleurs fréquemment que des adaptations qui masquent le sens réel du nom concerné; les appellations originelle; permettent bien souvent de mieux comprendre le milieu, la fonction de l'endroit, etc.. Il y aurait d'énormes avantages à en tirer dans la pédagogie.

L'affichage des noms de lieux dans la langue régionale de l'endroit permettrait également aux Wallons comme aux gens de passage de voir concrètement qu'ils sont bien dans un espace culturel déterminé, reconnu, et non dans un no man's land insipide.

Plusieurs régions européennes ont d'ailleurs déjà montré l'exemple. Mieux : quelques villes wallonnes ont elles-mêmes affiché côte à côte les appellations françaises et régionales de leur nom, de leurs rues et quartiers. Ces expériences ont partout rencontré l'approbation.

Il conviendrait donc que ces premiers exemples soient suivis et que le Fonds des routes fasse apposer des plaques français/langue régionale à l'entrée de nos villes et villages, que les communes soient encouragées à reconnaître les appellations populaires des rues et des quartiers, et que celles-ci soient partout affichées.

Le Conseil des langues régionales endogènes de la Communauté française de Belgique a d'ailleurs été saisi du problème et prépare une liste des noms des communes en langues régionales. Cette liste devrait être officialisée et partout utilisée.

Si, dans un premier temps, il faut insister sur la toponymie, il faut aussi reconnaître qu'elle ne fait pas toute la vie publique : il faudra étudier comment d'autres domaines peuvent intervenir pour, selon les termes de la loi, "encourager la connaissance et l'utilisation" des langues régionales. On peut penser, par exemple, aux annonces publiques, panneaux d'affichages... Certains indépendants, certaines entreprises du secteur privé ont également montré qu'il pouvait être économiquement intéressant d'utiliser les langues régionales : dénominations de commerces, d'entreprises ou de produits, publicité, relations au sein de l'entreprise, etc.

Il convient également de ne pas négliger l'exploitation du folklore et de l'ethnologie dans la mesure où ils s'expriment en langue régionale.

Enfin, et toujours dans la perspective d'une préservation et d'une mise en valeur de notre "environnement linguistique" quotidien, il conviendrait de souligner le rôle de la chanson populaire.

Partout en Wallonie, nombreux sont les airs bien connus de tous (El Doudou, Li Tchant dès Walons, Li p'tite gayole, Li bia Bouquêt..) qui assurent une présence effective de toutes nos langues régionales lors des fêtes, réunions, événements conviviaux, etc. Mais ces simples chansons populaires assurent aussi une fréquentation, une connaissance de la langue régionale.

Il est donc important de promouvoir l'utilisation de ces airs en réalisant les collectes nécessaires, en publiant des chansonniers et en diffusant largement des enregistrements de qualité. Ces chansons devraient être bien présentes sur les ondes, lors des fêtes, dans les écoles, etc.

Elles pourront ainsi contribuer encore à la connaissance de nos langues régionales et de notre patrimoine.

En toutes circonstances, la langue régionale se révèle comme le vecteur idéal permettant d'établir une communication plus directe.

Ce qui précède nous révèle qu'il ne faut, en aucune circonstance, ignorer le caractère populaire de nos langues et de nos cultures régionales, profondément ancrées dans la vie quotidienne du peuple wallon.

A ce titre, des textes en langue régionale doivent en permanence être à la disposition de chacun, dans les bibliothèques, dans les librairies, dans les rayons d'édition des grandes surfaces.

Ceci concerne les textes littéraires classiques ou bien connus, des textes relatifs aux traditions populaires, des chansons, des historiettes, des poèmes ou des chansons pour les enfants.

La qualité restera bien sûr de rigueur. Mais aussi, le prix devra toujours être modique.